

Programme coordonné de financement des actions de prévention CFPPA de la Drôme



LE DÉPARTEMENT



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Drôme



Le programme de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la Drôme est construit suivant l'article L.233-1 du code de l'action sociale et des familles et le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Il a été adopté par les membres de la conférence des financeurs de la Drôme le 17 juillet 2018 à l'unanimité.

Sa validité est fixée à trois (3) ans à compter de sa date d'adoption. Il peut faire l'objet d'ajustements annuels sans en proroger la validité au-delà d'un an. Ces ajustements préciseront notamment les fenêtres de dépôts des demandes de financement auprès de la conférence.

Au préalable, le présent programme et les actions qui en découleront devront tenir compte des constats et orientations issus du diagnostic des besoins des personnes de plus de 60 ans vivant dans la Drôme réalisé fin 2017, à savoir :

- 1- S'assurer de la couverture territoriale en matière de prévention, dans une logique de soutien à l'innovation :
 - a. Prioriser des actions sur les territoires non couverts à ce jour par des actions de prévention en nombre suffisant (zone blanche)
 - b. Développer l'offre de prévention sur les territoires dits de grande fragilité
 - c. S'appuyer sur les collectivités pour soutenir et/ou mettre en oeuvre des actions de prévention sur ces territoires

- 2- Favoriser le déploiement d'actions multi-partenariales et multi-thématiques, en veillant au décloisonnement des approches pour la promotion du bien vieillir
 - a. Communiquer positivement sur le bien vieillir en Drôme
 - b. Proposer une approche ludique de la prévention
 - c. Oeuvrer pour le décloisonnement des actions entre les personnes handicapées vieillissantes (+60 ans) et les personnes âgées

- 3- Encourager l'aménagement précoce du domicile

- 4- Développer de manière coordonnée les actions favorisant le bien vieillir en Drôme
 - a. Rendre plus lisible l'offre de prévention existante et à venir
 - b. Organiser et promouvoir le programme coordonné et les appels à candidatures.

Egalement, les actions qui découleront de ce programme devront également répondre aux attentes suivantes :

- favoriser l'innovation, l'expérimentation et la transversalité
- rendre la prévention attractive
- viser l'inclusion des personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans

Les cahiers des charges des appels à candidatures et/ou à projets seront mis en ligne en tenant compte de la programmation définie par les membres de la Conférence des financeurs de la Drôme et déclinée ci dessous.

Objectif opérationnel 1 :
Renforcer le rôle des collectivités locales et des centres communaux d'action sociale (CCAS) pour promouvoir des actions de prévention

Action 1.1 : Encourager le déploiement d'actions de proximité par les CCAS et/ou collectivités locales avec une attention particulière sur les territoires de grande fragilité ou dans les zones blanches (Ex: cantons de Diois, Nyons baronnies, Dieulefit, Vercors Mont du matin, mais également les zones urbaines telles que Valence, Montélimar, Romans, Bourg-de-péage, Pierrelatte, st rambert, loriol, ...)

Objectif opérationnel 2 :
Renforcer et coordonner le rôle des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en matière de prévention

- Action 2.1 : améliorer le repérage des situations de fragilité, tant au niveau de l'aménagement de l'habitat, de l'isolement social, de la santé....
- Action 2.2 : mobiliser les services à domicile comme relais d'information pour lutter contre l'isolement et la grande précarité
- Action 2.3 : promouvoir le SAAD comme un acteur facilitant l'accès aux actions de prévention
- Action 2.4 : valoriser le métier d'intervenant à domicile et son rôle pivot en termes de prévention

Objectif opérationnel 3 :
Soutenir le déploiement d'une offre individuelle de prévention à destination des seniors conduit par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

- Action 3.1 : agir en prévention autour de la nutrition des personnes âgées
- Action 3.2 : promouvoir des actions visant à faciliter l'accès à la santé pour les publics dits fragilisés
- Action 3.3 : accompagner et soutenir les proches aidants et prévenir le risque d'épuisement.
- Action 3.4 : promouvoir l'activité physique adaptée à domicile
- Action 3.5 : promouvoir la mise en place d'actions favorisant le lien social

Objectif opérationnel 4 :
Développer les actions de prévention conduites par les résidences autonomie

- Action 4.1 : promouvoir des actions collectives de prévention accessibles au public extérieur et génératrices de lien social, notamment intergénérationnel
- Action 4.2 : promouvoir des actions collectives visant à préparer le bénéficiaire à son avancée en âge, aux effets du vieillissement et à maintenir ses facultés cognitives

Objectif opérationnel 5 :
Renforcer et développer le recours aux aides techniques et aux nouvelles technologies

- Action 5.1 : promouvoir une offre itinérante visant à sensibiliser le public sur le recours aux aides techniques et aux nouvelles technologies (ex : domotique, appartement témoin mobile, ..)
- Action 5.2 : promouvoir l'innovation pour lutter contre l'isolement et favoriser le bien vieillir en Drôme avec le recours aux nouvelles technologies et veiller à l'inclusion au numérique
- Action 5.3: encourager le développement de projet en faveur de la E-Santé

Objectif opérationnel 6 :
Encourager l'adaptation précoce du logement (anticipation) et faciliter les démarches d'adaptation en simplifiant leur mise en oeuvre

- Action 6.1 : promouvoir des actions de sensibilisation sur la nécessité d'anticipation et promouvoir l'habitat évolutif
- Action 6.2 : favoriser l'intervention de personnes de confiance ou expertise
- Action 6.3 : favoriser l'accès aux aides techniques individuelles et accompagner le déploiement des technologies d'information et de la communication (TIC) en matière de domotique
- Action 6.4 : favoriser l'identification et le repérage des situations potentiellement fragiles
- Action 6.5 : renforcer l'accès aux compétences spécifiques nécessaires à l'aménagement du logement des personnes handicapées vieillissantes (PHV)

Objectif opérationnel 7 :
Sensibiliser le public ne se sentant pas concerné par l'avancée en âge

- Action 7.1 : promouvoir des actions ludiques autour du bien-être, de l'activité physique, du bien vieillir et de la santé
- Action 7.2 : promouvoir des actions de proximité facilitant le lien social
- Action 7.3 : promouvoir des actions pour accompagner le passage à la retraite
- Action 7.4 : encourager l'engagement citoyen et solidaire

Objectif opérationnel 8 :
Promouvoir des actions de prévention à destination des seniors en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes (PHV)

- Action 8.1 : encourager les actions de lutte contre l'isolement social en veillant à décloisonner l'offre pour toucher le plus grand nombre
- Action 8.2 : favoriser l'accès à la culture en créant notamment les conditions favorisant la mobilité et mobilisant les ressources du territoire
- Action 8.3 : encourager les actions autour du bien vieillir et la promotion de la santé, la prévention du risque suicidaire
- Action 8.4 : encourager les actions facilitant l'accès aux droits, l'usage des outils en ligne pour accompagner l'accès aux droits.

-Action 8.5 : encourager les actions de prévention favorisant la mobilité en toute sécurité des personnes âgées (sécurité routière, piétons....)

Objectif opérationnel 9 :

Soutenir et développer une offre d'accompagnement des proches aidants

-Action 9.1 : organiser le repérage des aidants en situation de fragilité ou en devenir

-Action 9.2 : promouvoir l'itinérance dans l'offre de répit

-Action 9.3 : promouvoir l'offre à destination du binôme aidant / aidé

-Action 9.4 : proposer des actions innovantes collectives à destination des proches aidants

Objectif opérationnel 10 :

Rendre lisible l'offre de prévention en améliorant les outils et les canaux de communication

-Action 10.1 : organiser et promouvoir l'offre de prévention à l'aide des nouveaux modes de communication notamment

-Action 10.2 : soutenir les acteurs sociaux (CCAS, centre intercommunal d'action sociale, centres médicaux sociaux, ...), les partenaires associatifs et les intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, acteurs sociaux....) et tout autre partenaire (professionnels de santé, entreprises, fondations, ...) dans leur rôle d'information de premier niveau